



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2006/G/3
26 septembre 2005

FRANÇAIS
Original: ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante-deuxième session
Point 11 de l'ordre du jour provisoire

DROITS CIVILS ET POLITIQUES

**Note verbale datée du 7 septembre 2005, adressée à la Haut-Commissaire
des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente
de Cuba auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

La Mission permanente de Cuba auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant leur siège en Suisse présente ses compliments à la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint la Déclaration de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire de la République de Cuba par laquelle l'Assemblée exige la libération immédiate de cinq citoyens cubains détenus injustement dans des prisons des États-Unis d'Amérique.

La Mission permanente de Cuba demande par la présente note que le texte du document* susmentionné soit distribué en tant que de document officiel de la soixante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme, au titre du point 11 de son ordre du jour (droits civils et politiques).

* L'annexe est reproduite telle qu'elle a été reçue, en anglais, en espagnol et en français seulement.

Déclaration de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire

Gerardo Hernández, Ramón Labañino, Antonio Guerrero, Fernando González et René González, qui sont victimes d'une colossale injustice pour avoir affronté le terrorisme anticubain dans son ancre, restent, sept ans après leur arrestation, détenus dans des prisons fédérales de haute sécurité, séparés et soumis à un traitement cruel comportant diverses restrictions aux visites des familles, telles que l'interdiction absolue faite à Gerardo Hernández de recevoir une visite de son épouse et celle faite à René González de voir son épouse et sa fille âgée de sept ans.

Ces Cubains sont punis pour leur conduite héroïque qui leur fait mériter la reconnaissance et la gratitude de l'humanité. Tout le processus engagé à leur rencontre ne peut s'expliquer que par le manque d'éthique du Gouvernement américain. Rien n'a jamais justifié leur arrestation ni cette parodie de justice, pas plus que les sentences prononcées à leur rencontre.

Le 27 mai dernier, le Groupe de travail sur la détention arbitraire de la Commission des droits de l'homme de l'ONU a affirmé que la privation de liberté imposée à nos compatriotes était arbitraire et illégale et a engagé le Gouvernement américain à y mettre fin.

Le 9 août, la Cour fédérale d'appel de la onzième circonscription judiciaire d'Atlanta a rendu son arrêt : un texte de 93 pages qui casse les condamnations et annule le jugement fallacieux prononcé contre ces citoyens cubains à Miami. Pour parvenir à cette décision unanime, les juges ont analysé toutes les circonstances entourant l'affaire, y compris les nombreux actes terroristes dirigés contre Cuba, et ont procédé à un ample examen des faits passés, du déroulement du procès et de la jurisprudence. Les Cinq avaient présenté leurs arguments en appel le 7 avril 2003 alors qu'ils se heurtaient à des obstacles de taille, notamment, leur mise au cachot durant le mois précédent et l'impossibilité de communiquer normalement avec leurs avocats.

Rien ne saurait justifier qu'ils restent emprisonnés, si ce n'est qu'ils ont été déclarés coupables et condamnés par un tribunal.

Leur détention équivaut à une séquestration. Le Gouvernement des États-Unis, qui n'aurait jamais dû les arrêter, a l'obligation morale, politique et juridique de les remettre immédiatement en liberté sans conditions.

Tandis qu'ils poursuivent avec un tel acharnement ces cinq héros de la lutte contre le terrorisme, les États-Unis s'obstinent à empêcher que justice soit rendue dans le cas de Luis Posada Carriles, terroriste convaincu et avoué dont la demande d'extradition par la République bolivarienne du Venezuela continue d'être ignorée et de donner au contraire lieu à des manoeuvres trompeuses, louches et illégales.

Voici déjà plus de trois mois que les représentants du Gouvernement des États-Unis ont courtoisement accueilli ce criminel et l'ont installé à El Paso, au Texas, dans des conditions confortables et privilégiées et cela après l'entrée sur leur territoire de cet assassin notoire, dans une opération secrète et illégale, menée de connivence avec les autorités. Celles-ci lui ont d'ailleurs permis de se déplacer librement dans la ville de Miami, d'aller voir ses amis, de donner des interviews et de faire des déclarations dans lesquelles il a confirmé sa longue carrière de crimes et de méfaits.

Posada Carriles est traité comme si son cas n'était qu'une affaire de migration qui, outre qu'elle contraste avec les violences infligées à des millions de travailleurs sans papiers, vise à détourner l'attention de l'opinion publique afin d'échapper à l'obligation impérieuse de le transférer au Venezuela. Il y était jugé pour l'atroce attentat terroriste qu'a été la destruction en plein vol le 16 octobre 1976 d'un avion civil dont les 73 occupants ont été tués; mais il a pu s'échapper avec la complicité de Washington pour servir directement la Maison Blanche dans des opérations criminelles menées contre nos peuples.

Grâce à l'appui des États-Unis, il a pu rester sur sa lancée terroriste, a organisé divers attentats contre la vie du Président Fidel Castro et a monté de nombreuses attaques à l'explosif qui ont causé des pertes humaines et des dégâts matériels graves, dont la mort à La Havane d'un jeune touriste italien. Or, l'auteur de ces actes monstrueux a joui d'une telle impunité qu'il s'est vanté dans des déclarations et entretiens parus dans le *New York Times* et dans d'autres organes de presse et de télévision aux États-Unis et même dans un livre autobiographique.

En protégeant Posada Carriles, le Gouvernement des États-Unis viole la résolution 1373 du Conseil de sécurité, adoptée à son initiative le 22 septembre 2001, et toutes les conventions et tous les accords internationaux contre le terrorisme, en particulier la Convention internationale de Montréal de 1973 et la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif.

La communauté internationale doit condamner l'Administration de Bush pour son soutien au terrorisme international scandaleusement exprimé par l'arrestation de nos cinq héros et par la protection qu'elle continue d'accorder au sieur Posada Carriles, à Orlando Bosch et à d'autres criminels notoires qui se promènent dans les rues de Miami.

Il faut retenir M. Bush et sa politique irresponsable et immorale qui, tout en massacrant le peuple iraquien, en détruisant la vie de milliers de jeunes Américains, en menaçant le monde entier d'une guerre sans fin et en limitant les libertés aux États-Unis mêmes, fait fi des obligations juridiques et morales incombant à tous les États en protégeant un assassin notoire et en emprisonnant cinq adversaires fervents du terrorisme.

L'Assemblée nationale du pouvoir populaire de la République de Cuba lance un appel aux parlements, aux organisations politiques et sociales à toutes les femmes et à tous les hommes qui rêvent d'un monde meilleur, de justice, de paix et de liberté pour qu'ils exigent la libération immédiate et inconditionnelle de Gerardo Hernández, de Ramón Labañino, d'Antonio Guerrero, de Fernando González et de René González et pour qu'ils demandent l'extradition en République bolivarienne du Venezuela de Luis Posada Carriles afin qu'il soit jugé et châtié pour ses crimes encore impunis.

Havane, 1 septembre 2005

Assemblée nationale du pouvoir populaire

République de Cuba
